

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 02 avril 2024

(Session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL LARUE Sonia, RAVAZY Aurélie, DENIS Franck, VAUDIER Florine, VIAL Céline, MICHEL Fabien, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, LACROIX Cyril, PLASSE Murielle, VALLAS Monique, JIMENEZ GUILLAUME Marion.

Absent(s) excusé(s):

Absents(s) non excusé(s):

Procurations : CHATRE Philippe à VACHERON Christian

Président de séance : ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : RAVAZY Aurélie

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ **Votants : 19**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du **05 mars 2024**

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Observations :

Une discussion s'ouvre sur les cambriolages répétitifs sur la commune depuis quelques semaines. Madame le Maire explique qu'elle est en lien avec la gendarmerie qui sillonne la commune.

Madame le Maire informe que la commune de St André d'Apchon héberge dans le gîte « Le Cèdre », deux familles dont la maison a brûlée sur la commune de Renaison.

ORDRE DU JOUR :

1- Compte rendu des délégations au Maire.

2- Droit de préemption urbain hors délégation.

3- Finances communales :

3-1 Tarifs communaux 2025.

3-2 Tarifs études surveillées et périscolaire 2024/2025.

3-3 Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles (année scolaire 2024/2025).

3-4 Participation au budget de fonctionnement des écoles.

4- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2024.

5- Budget primitif 2024.

6- Organisation du temps scolaire 2024.

7- Modification de la délibération N°2024/004 : range-vélo.

8- SIEL – Accord cadre électricité 2026/2029.

9- Questions diverses.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'y a pas eu de demandes formulées concernant les droits de préemption urbain (< à 150 000€), depuis la séance du 05 mars 2024.

1-2 Choix SPS (sécurité et protection de la santé) / SAR

Madame le Maire explique que pour l'opération de rénovation de la salle d'animation rurale, la commune confie à la société BUREAU ALPES CONTROLES la mission de Coordination SPS (sécurité et protection de la santé) dont la rémunération est fixée à la somme globale et forfaitaire de **2 620.00€ HT** (3 144.00€ TTC).

Madame le Maire donne l'information qu'une demande signée a été envoyée à la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Roanne (réunion le 9 avril 2024) pour le déclassement de 4^{ème} catégorie en 5^{ème} catégorie de la SAR.

1-3 Début des travaux du mur des grands murs

Madame le Maire informe le conseil que les travaux ont commencé concernant la réfection du mur des « grands murs ».

1-4 Signature / Vente ALONSO (25/03/2024)

Madame le Maire fait part aux élus que Monsieur Alain ALONSO et Madame Nathalie ORTA ont acquis la pleine propriété d'une partie de l'impasse du Cèdre attenant à leur parcelle conformément à la délibération du Conseil Municipal du 02 mai 2023.

1-5 Location du local / M & Mme MENDIETA

Madame le Maire informe que Monsieur et Madame MENDIETA louent le local commercial place de la Mairie à compter de ce jour pour un loyer mensuel de 300€.

1-6 Marché Public / SAR

Le dossier n'est pas encore déposé sur la plateforme.

2- Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

- Parcelle **AH 17** située 116 Impasse du Bouvreuil pour une superficie de 1354 m²

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité.

- Parcelle **AC 102, 103, 105, 121, 122, 123, 124, 130** situées 102 & 103 route de Curtille pour une superficie de 75 729 m²

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité.

- Parcelle **AH 67** située 202 route de la Bernarde pour une superficie de 1235m²

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité.

3- Finances communales :

(Présenté par Clémence HENNEQUIN, conseillère municipale déléguée)

3-1 Tarifs communaux 2025 :

La commission finances, réunie le 18 mars 2024, propose les tarifs 2025 identiques à l'année 2024, selon le tableau annexé, excepté pour :

- Les prestations de services : augmentation de 20€.
- Forfait garderie pour les enfants d'Arcon : augmentation de 10€.
- Les encarts publicitaires : augmentation de 20€ pour le petit format.

Les tarifs des gîtes sont identiques à l'année 2024.

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-2 Tarifs études surveillées 2024/2025 :

Madame le Maire rappelle que les études surveillées sont payantes depuis la rentrée scolaire 2023/2024 et que les tarifs qui ont été fixés restent inchangés pour la rentrée 2024/2025.

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-3 Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles année scolaire 2024/2025 :

La commune accueillant à l'école publique (maternelle ou élémentaire) des enfants dont la famille est domiciliée sur une autre commune, peut, suivant accord librement consenti par les maires des deux communes, demander à la commune de résidence, de participer aux dépenses afférentes.

Pour Saint André d'Apchon une participation est demandée à la commune d'Arcon (n'ayant pas d'école) pour les enfants accueillis.

Pour rappel il avait été décidé depuis la rentrée 2016 une dégressivité à compter du 4^{ème} enfant.

Proposition de tarifs pour 2024/2025 :

- ✓ **500 €** pour les 3 premiers enfants et **440 €** à compter du 4^{ème} enfant.

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-4 Participation au budget de fonctionnement des écoles

Effectifs au 1^{er} janvier 2024 :

- 131 élèves / élémentaire
- 72 élèves / maternelle

*Soit un total de **203 élèves**.*

La commune attribue chaque année une somme pour participer au budget de fonctionnement des écoles.

Cette participation est allouée suivant le nombre d'élèves scolarisés au 1^{er} janvier de l'année.

Pour rappel, pour l'année scolaire 2023/2024, la participation de la commune était de **46 €/élève**.

Il est proposé, pour l'année **scolaire 2024/2025** une participation identique à l'année scolaire précédente → $203 \times 46 = \mathbf{9338€}$.

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **31.69 %** (taux commune 16,39 % + taux département 15.30 %)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **49,06 %**

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : **9.38 %**

Les bases des TF vont sans doute être revalorisées en 2024, 3,9% sont pressentis. Cette augmentation est décidée au niveau de l'Etat et non au niveau de la commune.

Ces taux sont inchangés depuis 2014.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continue à être perçue par les communes.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale pour 2024.

Le taux de **TFPB** sur lequel la commune doit délibérer est donc de **16,39 + 15,30 = 31,69 %**.

Taux de **TFNB** proposé inchangé : **49,06 %**

Taux de **THRS** : **9.38 %**

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Budget primitif 2024

(Présenté par Clémence HENNEQUIN, conseillère municipale déléguée)

Madame le Maire rappelle que dans les collectivités territoriales le budget doit être présenté en équilibre.

Le budget primitif a été étudié (cf tableaux annexés).

Section de fonctionnement : Recettes = dépenses = **1 326 295 €**

Section d'investissement : Recettes = dépenses = **1 307 454 €**

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Organisation du temps scolaire 2024

Marie-Christine PREFOL donne l'information que les deux écoles ont validé la journée de quatre jours. Un renouvellement de dérogation sera donc adressé à l'inspection académique.

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Modification de la délibération N°2024/004 : range-vélos

Patricia WOLTERS explique que la délibération N°2024/004 concernant les range-vélos n'est pas conforme dans l'état. En effet, le montant HT d'investissement est de 2 433.89€. Cette subvention est conditionnée au montant le plus faible des deux dispositifs :

1. Soit 200 € X 8 = 1600€
2. Soit 50% de 2 433.89€ = 1 216.94€

Ainsi, le montant le plus faible pris en charge par Roannais Agglomération est de **1 216.94€** qui devra figurer dans la nouvelle délibération.

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- SIEL – Accord cadre électricité 2026/2029

Christian JOANNIN rappelle que la collectivité participe actuellement au marché d'achat groupé d'électricité du SIEL-TE jusqu'au **31.12.2025**.

Dans les prochaines semaines, le SIEL-TE lancera la consultation du nouvel accord-cadre électricité **pour la période du 01.01.2026 au 31.12.2029**.

Les marchés de gros à terme étant favorables actuellement, cet accord cadre donnera au SIEL la possibilité de sélectionner des fournisseurs puis de commencer à acheter leurs besoins en fourniture d'électricité pour les années 2026 / 2027.

Il est important de vérifier si le périmètre est conforme et d'indiquer si la commune souhaite modifier son choix d'électricité verte par PDL (de 0% à 100%).

La commune a la possibilité de modifier ce choix, d'en rajouter ou d'en supprimer, en notifiant les changements effectués dans la dernière colonne du tableau.

À titre indicatif, la plus-value de la Garantie d'Origine (Electricité Verte) serait de +4€ à +6€ du MWh HTT pour ces années futures. La commune est à 25% d'énergie verte et la maintien à ce taux.

→ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9- Questions diverses

PLH2 : Rencontres Communales (mars 2024).

Madame le Maire explique les prévisions du futur programme local de l'habitat et ses orientations.

L'objectif de production de logements est de 370 logements par an sur le territoire (40 communes).

Notre commune pourrait, dans les 6 ans à venir, produire 14 logements nouveaux et réhabiliter 6 logements vacants.

➤ 4 axes sont pressentis :

Agir pour une sobriété foncière,

Intervenir sur le parc existant,

Développer une offre diversifiée en direction des publics spécifiques,

Animer et piloter la mise en œuvre du PLH.

Projet de manifestation : 24h naturalistes

Madame le Maire donne lecture de la demande faite par mail de FNE (France Nature Environnement) Loire à propos de leur souhait d'organiser une manifestation exceptionnelle à l'occasion de leur 40 ans, ouverte au grand public, sur la commune de St André d'Apchon.

FNE Loire souhaite développer un événement "24 heures naturalistes" dans le département, et propose de l'organiser sur la commune, le samedi 25 mai 2024 de 9h à minuit. Cette manifestation consiste à rassembler des naturalistes confirmés de leur réseau (botanique, oiseaux, mammifères, insectes de jour et de nuit...) pour réaliser quelques inventaires et surtout inviter le grand public à se joindre à eux pour le sensibiliser aux sciences naturalistes et développer l'usage des outils de sciences participatives.

→ L'ensemble des membres du conseil municipal y est favorable.

Remerciements des amis de St André

Des cartes postales anciennes du villages, choisies par les Amis de Saint André d'Apchon, ont été installées sur des pupitres réalisés et mis en place par les agents des services techniques.

Ecoles

Effectifs école maternelle à ce jour **71 enfants** répartis comme suit :

17 GS

30 MS

24 PS

Prévisions rentrée 2024 : **77 enfants**.

Repartis comme suit :

30 GS
24 MS
23 PS

Effectifs école élémentaire :

A ce jour **128 élèves** répartis comme suit :

22 CP
25 CE1
29 CE2
26 CM1
26 CM2

Prévision rentrée 2024 : **110 élèves.**

Répartis comme suit :

18 CP
21 CE1
18 CE2
28 CM1
25 CM2

Mme Gay ne sera plus à l'école de st André d'Apchon à la rentrée 2024 car elle a accepté un poste de conseillère pédagogique. Évaluation d'école : l'équipe d'évaluateurs venue le 18 mars dans les écoles va rendre un rapport fin mai 2024, des axes seront proposés. L'équipe pédagogique va utiliser ces axes pour construire le prochain projet d'école,

✚ **Cyrille LACROIX** intervient pour informer l'ensemble des membres du conseil municipal que des plots sont installés dans la commune concernant le parcours de la route des vins et que à son sens beaucoup trop de circuits sont installés ce qui entache le paysage.

✚ **Fanck DENIS** demande si l'ancienne épicerie est remise en location par la commune ? La commune doit engager une réflexion sur ce sujet.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée 22h15.

Le Maire,
Martine ROFFAT

La secrétaire de séance,
Aurélie RAVAZY

Soumis à l'approbation du conseil municipal du
Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le